

4 juillet 2011

Communiqué de presse

L'Afssaps met en ligne des recommandations de bon usage des produits de protection solaire

Pour les vacances d'été, l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) lance une campagne d'information pour favoriser le bon choix et la bonne utilisation des produits de protection solaire. A cette occasion, l'Agence met en ligne des recommandations de bon usage de ces produits sur son site internet.

La période estivale est propice aux expositions solaires. Le rayonnement du soleil peut représenter un danger pour la santé en cas d'expositions intenses, prolongées, fréquentes, ou trop précoces dans la vie. En effet, à plus ou moins long terme, le rayonnement du soleil est responsable de nombreux effets nocifs, notamment aux niveaux cutané (vieillesse prématurée de la peau, cancers cutanés, photosensibilisations...) et oculaire (cataracte, dégénérescences de la rétine...).

L'usage d'un produit de protection solaire ne représente qu'un élément de l'ensemble des moyens de protection solaire. En effet, une bonne protection contre les effets délétères du rayonnement ultraviolet nécessite le respect préalable des règles générales de sécurité à l'égard des expositions solaires (protection vestimentaire, protection des yeux, évitement des expositions lors des heures de la journée où le rayonnement est le plus intense, ...).

Pour les vacances d'été, l'Afssaps met en ligne des recommandations de bon usage des produits de protection solaire afin de guider les utilisateurs dans le choix et la bonne utilisation de ces produits.

L'Afssaps rappelle que le choix d'un produit de protection solaire doit être adapté au type de peau et aux conditions d'exposition (durée et puissance du rayonnement). Plus l'exposition est importante et la peau sensible au soleil, plus l'indice de protection (SPF : Sun Protector Factor) choisi doit être élevé. Le choix de la forme du produit (crème, spray, lotion, ...) dépend de la surface à protéger et du confort d'application.

Avant d'utiliser un produit de protection solaire, il est essentiel de lire son étiquetage car il fournit des informations utiles sur le niveau de protection (4 niveaux, de faible à très haute protection), les précautions d'emploi et la quantité de produit à appliquer pour assurer la meilleure protection possible, En cas d'antécédents allergiques et/ou photo-allergiques¹, il est indispensable de lire la composition qualitative du produit.

De plus, l'Afssaps recommande d'appliquer le produit de protection solaire avant l'exposition et d'en renouveler fréquemment l'application, surtout après avoir transpiré, nagé ou s'être essuyé. L'Agence appelle l'attention des utilisateurs sur le fait que le niveau de protection diminue nettement si la quantité de produit appliqué est insuffisante et que les produits de protection solaire ne garantissent pas une protection à 100%.

Contrairement aux idées reçues, le bronzage n'est que la conséquence de l'agression du rayonnement UV sur la peau et ne protège celle-ci que très faiblement des effets nocifs du soleil.

¹ Très rares, les réactions photo-allergiques sont dues à la conjonction de l'utilisation d'un produit cosmétique contenant une substance photo-sensibilisante (substance absorbant la lumière qui entraîne après irradiation photonique des effets spécifiques qui ne pourraient apparaître en son absence) et une exposition au soleil ou aux UV artificiels. La réaction photoallergique se manifeste le plus souvent par un eczéma.



La bonne utilisation des produits de protection solaire nécessite également de suivre les [recommandations générales de bon usage des produits cosmétiques](#).

Les recommandations de bon usage des produits de protection solaire (lien), ainsi que leurs messages clés (lien) sont disponibles sur le site Internet de l'Afssaps.

L'Afssaps rappelle que tout effet indésirable grave secondaire à l'utilisation d'un produit cosmétique doit être déclaré à l'Afssaps.

Contacts presse : presse@afssaps.sante.fr – Axelle de Franssu – 01 55 87 30 33 / Magali Rodde - 01 55 87 30 22